



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, 27 septembre 2021

### Poursuite de la lutte contre l'habitat illégal

Dans le prolongement des précédentes opérations de destructions d'habitat illégal et à la demande de la municipalité, une nouvelle intervention a débuté ce lundi 27 septembre 2021, à KOUNGOU, au lieu dit Carobolé. 350 habitations de fortune seront démolies à l'issue de cette vaste opération qui se prolongera sur plusieurs semaines.

Au moment de l'intervention, suite à des faits de menaces et de caillassages, 4 individus ont été interpellés et placés en garde à vue.

Ces destructions permettront à la commune de lancer un important projet de construction de 500 logements sociaux. Elles font suite aux 955 destructions de cases, intervenues depuis le début de l'année 2021.

Plus d'une vingtaine d'étrangers en situation irrégulière ont été interpellés sur le site de Carobolé, et reconduits à la frontière.

Les autres occupants ont fait l'objet d'enquêtes sociales, diligentées par l'association pour la Condition Féminine et l'Aide aux Victimes (ACFAV), avec l'appui de la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ; des solutions d'hébergement temporaire adaptées à leur situation personnelle leur ont été proposées et 282 les ont d'ores et déjà acceptées.

Le CCAS de la commune de KOUNGOU, la Croix Rouge Française, les associations ACFAV et MLEZI MAORE, dont la mobilisation est exemplaire, continueront d'accompagner les personnes qui le souhaitent dans la recherche de dispositif d'hébergement et de logement.

*« Permettre aux Mahorais d'habiter des logements dignes n'est pas négociable. Cet impératif suppose de construire et nécessite de détruire. La destruction des bidonvilles n'est pas humainement facile à faire, mais c'est une décision fondée par le droit, c'est une demande forte de la population mahoraise, c'est une exigence de sécurité publique, de salubrité et de dignité humaine. Cette politique publique doit se poursuivre ».*

Thierry SUQUET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement.

#### Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976